

Dialogue entre un magistrat vaudois de la restauration et son petit-fils, étudiant en droit à Berlin (1827-1829)

Autor(en): **Rapp, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **2 (1969)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-869775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIALOGUE ENTRE UN MAGISTRAT VAUDOIS
DE LA RESTAURATION
ET SON PETIT-FILS, ÉTUDIANT EN DROIT
A BERLIN (1827-1829)

(Quelques lettres de l'ancien Landamann Henri Monod, 1768-1833, membre du Conseil d'Etat vaudois, à son petit-fils Henri Monod, 1807-1892.)

Ce n'est pas en un tour de main que le canton de Vaud, promu à l'indépendance en 1803, s'est doté d'une Université digne de ce nom. La loi de 1806, rappelle M. le professeur Henri Meylan dans son excellente histoire jubilaire « La Haute Ecole de Lausanne », jetait sur le papier les bases d'une institution estimable avec quatorze chaires de professeurs ordinaires, attribuées à ce qui était l'amorce de cinq facultés. Le manque de ressources financières et de personnel paralysa cet effort. En 1820, la section de médecine n'avait encore ni professeurs ni étudiants. A l'auditoire de lettres, écrit M. Henri Meylan, « au moment où l'idéalisme spéculatif issu de la critique kantienne échafaude système après système en Allemagne, le professeur André Gindroz avoue honnêtement, à la fin de sa dissertation de concours « L'origine des idées » (1817), qu'il ne connaît pas la langue allemande ; il n'a donc pu lire les auteurs de la « nouvelle école philosophique » qu'en traduction ». Quant à l'auditoire de droit, qui nous intéresse davantage ici, il vivait en marge de l'institution, tellement qu'en 1817 on dut exiger que les étudiants eussent suivi pendant deux ans les cours de philosophie au lieu d'admettre d'emblée ceux qui sortaient de l'auditoire de belles-lettres (c'est-à-dire du gymnase). « Comment pense-t-on trouver des jeunes gens qui se soumettent à toutes ces difficultés, écrivait le professeur Charles Secrétan junior, tandis qu'il suffit de faire dans une université étrangère un séjour aussi court que l'on veut et d'y acheter un diplôme de docteur pour jouir des mêmes prérogatives et d'un titre plus relevé que le licencié vaudois ? » Ces propos désabusés, cités par notre même source, reflètent une situation que connaissent sans doute dans leur patrie beaucoup d'étudiants étrangers inscrits aujourd'hui dans

nos facultés — à l'achat du diplôme près. Sous la Restauration, l'Académie de Lausanne resta donc ce qu'elle avait été sous le régime bernois, essentiellement une faculté de théologie et « une école locale, destinée tout juste aux besoins du pays ».

Aussi, à l'exemple de nombreux Confédérés, maints jeunes Vaudois des milieux aisés complétaient-ils leurs études hors du pays, les juristes et quelques théologiens en Allemagne, les médecins en France. On n'a peut-être pas assez insisté sur la contribution des universités allemandes au rapprochement intellectuel et moral entre Suisses alémaniques et Romands qui conduisit à la Constitution de 1848. Par exemple, tout au long de son étonnante carrière politique, le Landamann vaudois Henri Monod, ancien étudiant en droit à Tubingen, a pu entretenir des rapports personnels et une abondante correspondance épistolaire avec les personnages les plus marquants des cantons alémaniques, dont plus d'un avait été son ancien condisciple. Son collègue au Conseil d'Etat le Landamann Secrétan était docteur en droit de la même université que lui, comme aussi plus tard le fils de celui-ci, le professeur Charles Secrétan mentionné plus haut. Citons encore au hasard de la plume Henri Druey, étudiant à Tubingen et Heidelberg, puis à Goettingen et à Berlin, de 1820 à 1824 ; le philosophe Charles Secrétan, qui suivit à Munich les cours de Schelling, ou encore le théologien Samuel Chapuis, chargé d'enseigner la systématique à l'Académie de Lausanne dès 1838, après deux séjours d'études successifs à Heidelberg en 1832-1833 et à Berlin en 1835-1837.

Rentrés au pays, tous ces diplômés y faisaient carrière. Plus d'un cependant, selon une tradition qui remontait au début du siècle précédent, prolongeait son séjour à l'étranger par un préceptorat dans quelque famille princière, en Allemagne, en Russie, en Angleterre ou ailleurs : cette pratique, on le sait, devait durer jusqu'à la guerre mondiale de 1914-1918, et même au-delà.

Parmi les nombreux Romands qu'attirait le prestige des universités d'outre-Rhin, nous retrouvons à Berlin dès la fin d'octobre 1827 le propre petit-fils de l'ancien Landamann Monod. Ce jeune Henri Monod avait alors 21 ans. Fils et petit-fils de juristes, il venait d'obtenir, non sans quelques difficultés, dues à des causes d'ailleurs honorables, sa licence en droit à Lausanne. Une lettre de son grand-père du 21 août 1827 laisse deviner les raisons de son départ pour la capitale prussienne, où une autre lettre de l'aïeul, du 12 septembre 1828, le trouve installé chez des frères Schickler, banquiers. Son absence devait se prolonger jusque vers le 10 avril de l'année suivante. Elle allait donner lieu, on le devine, à une correspondance active, dont

les archives de sa famille n'ont gardé que les missives du prestigieux ancêtre : en tout huit lettres, qui s'échelonnent de la mi-septembre 1827 jusqu'à la veille du retour du jeune homme dans sa patrie, et que nous publions ici, précédées d'une autre lettre, datée d'août 1827, nécessaire, nous a-t-il paru, à une meilleure compréhension de l'ensemble.

On a maintes fois vanté le charme primesautier de ces correspondances d'autrefois, tenues par des gens peu pressés et, souvent, non dénués de talent. La plume généreuse du grand magistrat vaudois a couvert de ses jambages fins et élégants des centaines de pages précieusement conservées et encore inédites. En s'adressant à son petit-fils, le vieil homme allège le ton un peu solennel de sa génération ; il a la manière simple et familière du notable d'autrefois, encore tout proche des champs et des vignes qui composaient l'essentiel de son patrimoine. Seize ans auparavant, en pleine période de l'Acte de Médiation, Monod avait cédé aux objurgations de ceux qu'affligeait la médiocrité de plusieurs dirigeants du canton en ces débuts de l'indépendance vaudoise. Il avait repris au Conseil d'Etat une place qu'il occupait encore et ne devait abandonner qu'en décembre 1830. Veuf depuis 1820, il avait confié à son fils Henri, avocat à Morges et beau-frère de Frédéric-César de La Harpe, la gestion de ses biens. Il habitait un logement modeste à Lausanne, dans le quartier de la Cité, où venait souvent lui tenir compagnie les soirs d'hiver, devant l'âtre près duquel « se rôissait » son fidèle chien Krantz, le plus jeune de ses petits-fils, Auguste Mazelet, alors élève du collège académique et futur médecin.

C'est là aussi que venaient distraire sa solitude les lettres de son autre petit-fils, l'étudiant, adressées tantôt à ses parents à Morges, tantôt à l'aïeul lui-même. Le jeune homme était de caractère peu démonstratif. Son apparente froideur peinait la sensibilité inquiète de sa mère, Russe d'origine et d'éducation, née Hélène Boethlingk, d'une famille de riches marchands pétersbourgeois. « Henri est froid et peu expansif, écrivait le patriarche quelques années plus tard (7 janvier 1831) au père du jeune homme... Il tient cela de moi, qui le tenait de ma respectable mère, car mon père était fort vif et s'impatientait souvent de mon calme... Je lui voudrais certainement plus d'entrain, un peu plus d'imagination de jeune homme, quelque peu sur ce point ce que son cousin (Auguste Mazelet) a de trop. » Avare de détails sur le train quotidien de sa vie d'étudiant, l'absent s'échauffait davantage en évoquant certains cours universitaires qu'il suivait. Son enthousiasme pour les conférences de Hegel, notamment, provoque entre le vieil homme, protestant cartésien, mais aussi nourri

de Locke et de Condillac, et le jeune contemporain du romantisme et de l'idéalisme hégélien un savoureux dialogue, dont malheureusement nous ne percevons qu'une seule voix, celle de l'Ancien : cordiale et ferme, vibrante de sollicitude pour le jeune absent, à qui il s'efforce mois après mois de passer un peu de sa propre sagesse.

Sagesse d'homme d'action, dont la solide foi religieuse, d'inspiration huguenote, recherche moins l'effusion mystique que l'engagement de soi au service du corps social; mais aussi de notable cultivé, indifférent aux derniers préjugés aristocratiques de son époque et d'autant plus attaché aux vertus de l'éducation, que seule dispensait alors une fortune bien assise. Philosophie de Vaudois de vieille roche, enfin, satisfait de vivre en paix dans l'un des plus beaux pays du monde, résigné, non sans quelques anciens regrets, à ignorer les aventures du grand large et enclin à la modération en toutes choses, jusque dans son conservatisme politique d'ancien révolutionnaire malgré soi.

La déférence et l'admiration un peu craintive du jeune homme pour son illustre grand-père se devinent tout au long du dialogue. Ces dispositions, au reste, n'empêchent pas quelques mouvements d'impatience juvénile quand il s'entend rappeler les vertus de l'économie ou son devoir de mieux renseigner ses parents sur l'emploi exact de son temps. Lâche-t-il un propos un peu impétueux sur son droit à la liberté ou quelques réflexions naïvement tranchantes au sujet de l'universelle coquinerie des humains, son mentor s'emploie aussitôt, avec une infinie patience, à ramener le jeune égaré à plus d'optimisme et d'équité. Non sans succès, semble-t-il : ces deux êtres que séparait un demi-siècle de drames et de bouleversements, paraissent faits pour s'entendre. « Il n'est pas donné à ce fils, concédait de son côté (février 1831) le père du jeune homme à sa femme encore meurtrie par la mort récente d'un enfant cadet, il n'est pas donné d'avoir un cœur aussi chaud et aussi sensible que nous le désirerions et sur ce point de vue il ne nous donnera pas autant de jouissance que nous aurions droit d'en attendre ; mais d'un autre côté, il est bon, brave et honnête, naturellement porté au bien [...] Il me paraît avoir complètement le caractère de son grand-père. »

En effet, cet Henri Monod, troisième du nom, allait faire en des temps plus tranquilles une carrière fort honorable. Député au Grand Conseil, puis accusateur public et président du tribunal criminel, commandeur de l'ordre russe de St. Stanislas, il devait la clore à Morges dans sa ville natale, en 1892, après avoir atteint le bel âge de 85 ans.

Georges RAPP.

Lausanne, le 21 août 1827

Mon cher Henri, j'aimerais que mon petit-fils, dans tout ce qu'il fait ou ce qu'il entreprend, ne restât pas complètement dans la foule, et que s'il ne s'y montre pas le premier, il y fût des premiers, si possible. Voilà mon ambition pour lui. A cet égard, il me semble, si ma qualité de grand-père ne m'aveugle pas, que la nature l'a assez favorisé pour que ce que je désirerais pût avoir lieu, s'il le veut. Mais le proverbe dit : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! » Dieu t'a aidé, mon cher enfant... C'est à toi de faire le reste.

Pour en venir maintenant à l'objet en question, je te dirai que tes examens m'ont fait croire que tu n'étais pas très ferme sur la plupart des parties sur lesquelles ils ont porté. Je n'en ai pas été très surpris. Ton voyage ¹, ton accident, un peu d'ennui ont dû plus ou moins nuire à tes études, et d'après les circonstances dans lesquelles tu avais été, il m'a paru que les choses n'étaient pas encore si mal allées. Maintenant demanderas-tu un nouvel examen pour obtenir la licence ? Il m'est difficile de te répondre d'une manière un peu précise. Si j'étais sûr d'un succès, sinon brillant du moins au-dessus du médiocre, je te dirais, demande. C'est à toi de voir ce que tu en penses. Seulement ne voudrais-je pas que tes examens allassent de manière que ton brevet n'eût pas un peu l'air d'une faveur. Que tu tiennes à être débarrassé de cela, je le conçois et j'en serais bien aise, je ne vois seulement pas trop ce qui en résulterait pour le complément de tes études. A t'entendre, il semblerait que l'examen fait, tu n'aurais plus à t'occuper de notre droit civil, de notre droit criminel, de notre procédure ², etc. Si telle est ton idée, tu t'en fais une très fautive du but que tu dois avoir en étudiant le droit. Le point capital est que tu connaisses à fond le droit qui régit ton pays, afin non seulement de te mettre en état de bien diriger tes affaires, mais encore de bien connaître les affaires et de pouvoir diriger celles des autres. C'est ce que tu ne pourrais pas faire, si tu n'en approfondis pas les principes, ou si, après t'en être occupé quelque temps, tu les oublies pour t'occuper d'autre chose. En étudiant donc ailleurs d'autres droits et en particulier le droit romain, tu dois comprendre que ce n'est proprement que pour apprendre à mieux connaître le nôtre, en sorte que tu dois en quelque sorte t'enfoncer dans le premier, en comparant leurs dispositions et jugeant par cette comparaison l'esprit de notre jurisprudence. En général, les principes du droit sont les mêmes pour tous les peuples policés, car le juste est partout le même, mais dans les détails

l'application de ces principes peut et doit varier à raison de la position différente de ces peuples, ou encore parce que sur plusieurs points il peut être assez indifférent de décider de telle ou telle façon, l'essentiel étant alors que la décision soit connue pour que chacun s'y conforme... Ainsi, par exemple, s'agit-il de l'état des personnes et de l'âge qu'elles doivent avoir pour pouvoir contracter, le principe établi par le droit romain comme par le nôtre est que celui qui contracte doit être en état de savoir ce qu'il fait pour n'être pas trompé, c'est-à-dire en état de raison. Mais cet âge de raison peut n'être pas le même suivant les pays, l'état de la civilisation, etc. Les peuples du midi étant plus précoces que ceux du nord, un peuple chez lequel l'éducation est soignée voit sa jeunesse plus vite en état de se conduire que celui où elle l'est peu ou point. Ainsi, quoique tous reconnaissent le même principe, ils diffèrent souvent sur l'âge de la majorité. Ainsi, tout en admettant que la propriété doit, en cas de mort intestat, passer aux parents, on peut varier sur le mode de partage selon que d'après l'esprit du gouvernement on veut plus ou moins favoriser la division de la propriété ou la conserver. Ainsi, relativement aux contrats, en les autorisant d'après le même principe, les différentes législations peuvent admettre plus ou moins de précautions pour éviter la fraude, pour l'intérêt du fisc, etc. Je pourrais ainsi te montrer à peu près sur chaque question qu'en partant du même principe général on a pu arriver à quelque différence dans les détails, sans violer pour cela les règles de la justice qui ont dû toujours servir de règle. Hé bien, mon cher ami, il n'y a aucun corps de loi qui renferme autant de ces principes généraux et autant d'applications de ces principes aux détails que le droit romain. C'est pour cela que toutes les législations modernes des peuples civilisés l'ont pris pour base en le modifiant simplement d'après certaines convenances relatives à la position particulière de ces peuples, et c'est pour cela encore qu'un homme qui veut bien connaître le droit de son pays et son esprit doit connaître le droit romain, sinon par le menu, au moins par les principes généraux, fondement de toute justice, et pour approfondir le droit de son pays par la comparaison de l'un avec l'autre.

Mets-toi donc bien dans l'esprit que les études de droit que tu dois encore faire n'ont d'autres buts que de te faire approfondir l'étude du droit de ton pays, que tu n'as fait qu'effleurer, de manière que tu sois en état à ton retour de voir avec facilité l'application qui doit être faite de ses principes et de ses décisions aux différents cas qui pourront se présenter. Je t'observerai seulement relativement à la procédure, que le droit romain et tout autre te serviraient assez

peu pour la nôtre, qui est beaucoup plus simple et dont les principes me paraissent mieux vus, c'est-à-dire d'aller au but de faire rendre la justice par un moyen beaucoup plus court, quoique assez sûr.

Je me suis un peu étendu, afin que, voyant bien ce que doivent être la suite et le fonds principal de tes études, ta décision soit éclairée, car c'est toujours par où il faut commencer, lorsqu'on est appelé à en prendre une. Cela fait, après avoir pesé le pour et le contre, on prend sa résolution et on la prend d'une manière fixe et positive. C'est ce que je t'exhorte à faire. Rien n'est pénible et ne nuit aux affaires comme l'irrésolution. Décide-toi donc, mon enfant, et Dieu veuille que ce soit pour le mieux. Mais si tu te décides pour demander la licence, mets-y bon jeu bon argent. Il me semble que notre droit civil est assez simple et ne doit pas trop t'embarrasser. D'abord, l'ordre en est clair. Ce qui concerne l'état des personnes n'est pas difficile, la partie des contrats de même. Celle des testaments et des successions l'est peut-être un peu plus, quoiqu'on ait singulièrement facilité les testaments. Le droit public de la Suisse et du Canton ne doit pas non plus trop t'embarrasser. Je conçois que tu le sois plus pour les autres. Personne ne peut mieux savoir ce qui en est que toi.

P.-S. — En relisant ta lettre, il me paraît que tu préférerais faire ton examen à présent. De tout mon cœur, si tu te crois en état, je ne demanderais pas mieux. Quant aux autres branches que tu voudrais suivre dans l'université où tu iras, il me paraît que tu dois d'abord bien connaître celle à laquelle tu te voues, c'est l'important, puis celles qui s'y rattachent plus ou moins et qui tiennent à l'administration publique ; enfin te donner quelque connaissance des sciences exactes et naturelles qu'un homme qui a reçu une bonne éducation ne peut entièrement ignorer à présent, d'autant qu'elles sont à la mode et que, dans le fond, les dernières sont intéressantes et les premières ne peuvent qu'être très utiles. Ne crois pas au reste que ce soit là une si grande tâche. D'abord, tu n'as pas besoin d'entreprendre tout à la fois. Tu as le temps devant toi. Ensuite, si tu distribues bien ton temps, ce qui est important, tu verras combien de choses on peut faire et bien faire dans un jour. L'une délasse de l'autre.

¹ Il s'agit d'un voyage effectué à Riga par le jeune étudiant au sujet des droits de propriété de ses parents sur la terre de Rügen-Grosshof, en Livonie, dont il sera question plus loin. Cette terre, propriété d'Esther Monod, cousine de l'ancien Landmann et ancienne gouvernante de la Grande-Duchesse Hélène de Russie, veuve

du général Charles de Rath, avait été cédée par celle-ci à son neveu Henri Monod-Boethlingk, père du jeune homme.

² Selon la loi sur l'organisation de l'enseignement à l'Académie de 1806, l'auditoire de droit comportait une chaire de droit romain et de droit civil vaudois. En 1823 fut créée une troisième chaire de droit criminel, occupée par J. J. Porchat. H. MEYLAN, *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*, p. 76.

Le code civil vaudois, inspiré du code civil français, mis en chantier dès 1815, fut adopté par le Grand Conseil le 1. 7. 1821. Le code de procédure, soumis à cette assemblée en 1822, fut adopté à son tour le 11. 12. 1824.

Le code pénal, en revanche, était encore celui de la République Helvétique, complété en 1805 par un code correctionnel « destiné à réprimer les délits qui ne sont pas compris dans le code pénal ». D. A. CHAVANNES, *De l'administration publique du Canton de Vaud, 1803-1831*, pp. 12 sq.

Lausanne, le 30 août 1828

Pour répondre d'une manière pertinente, mon cher Henry, à ce que tu demandes, il faudrait être sur les lieux, t'avoir suivi, connaître les études que tu as faites, celles que tu te proposes de faire encore et que tu crois te manquer, les ressources que tu trouves à Berlin ; pour cela, savoir si tu ne les trouveras pas ailleurs, etc. Sur tout cela, nous ne pouvons pas dire grand'chose. Nous sommes donc dans le cas de nous en rapporter à toi, et nous croyons pouvoir le faire avec d'autant plus d'assurance qu'outre que tu nous as toujours donné des preuves d'une grande franchise, en sorte que nous ne devons pas douter que ton désir de rester ne vienne réellement de celui de bien travailler, comme tu le dis, tu es maintenant assez raisonnable, et ta conduite semble le prouver, pour pouvoir te diriger pour le mieux. Ainsi prends le parti que tu croiras le meilleur. Si je me décidais d'après mon penchant, je te dirais : reviens, je te le dirais d'autant plus que je t'attendais au 1^{er} jour et qu'il m'en coûte de voir cette fête renvoyée, si je dois la revoir. Mais il s'agit de toi et ton plus grand bien le sera toujours pour moi.

Je t'ai écrit deux lettres, dont tu n'as fait aucune mention : l'une le 1^{er} août, que tu dois avoir reçue avant celle de ton père, à laquelle tu avais répondu de Riga, l'autre le 17, qui doit être arrivée à [mot illisible] après ton départ¹. Je ne sais dans laquelle j'entrais un peu en matière sur ton avenir. Je t'y disais que tout en souhaitant que tu approfondisses tes études et ne t'en tinsses pas à la superficie, je craignais qu'à l'imitation de la plupart des Allemands tu ne les poussasses au point de te perdre dans le vague et dans cette métaphysique obscure et embrouillée à laquelle ceux-mêmes qui vous l'expliquent ne comprennent pas grand'chose. En effet, ils expliquent

leurs idées par des mots qu'ils forgent et qui ne vous laissent que des sons. Quelques articles de tes précédentes lettres me faisaient un peu suspecter ton penchant à te livrer à ce verbiage. Tiens-toi en garde contre ce brouillamini, n'admets que ce que tu conçois clairement et quant à ce qui existe réellement, mais que tu ne conçois pas sans cependant pouvoir le nier, dis-toi bien que l'intelligence humaine a été bornée, que Dieu a voulu qu'elle pût aller à tout ce qu'il était nécessaire qu'elle comprît pour son bonheur ; que le reste lui étant inutile, il ne lui a pas été donné d'aller au delà. Quoique l'esprit humain fasse, l'origine des choses lui en restera inconnue et même dans ce qui tient à la matière et qui tombe sous le sens, combien d'objets impénétrables pour lui ! On reprochait aux Français d'être superficiels. C'est en général leur caractère. Cependant, leurs beaux génies ont pénétré bien avant et ont toujours été d'une admirable clarté, qui à la vérité est souvent due à la précision de leur langue, avantage que l'allemand, supérieur en d'autres points, n'a pas. Aujourd'hui, les études de droit à Paris se font mal, mais le barreau y brille d'un grand éclat et ce serait surtout sous ce point de vue qu'un séjour là devrait t'être utile, outre qu'on y donne sur d'autres branches des cours fort intéressants. Je pensais donc qu'en suivant ces cours et le barreau, tu pouvais chez toi continuer tes études de droit en te procurant les auteurs indiqués par tes professeurs allemands et dans lesquels ils ont puisé, car il ne faut pas se dissimuler que ce n'est pas le cours qui vous rend habiles, mais le travail qu'il vous fait faire chez vous en vous dirigeant et vous indiquant les sources. Je croyais que tu pourrais aussi bien te pousser là, peut-être mieux qu'ailleurs, d'autant que nous voyons par les ouvrages nouveaux qui paraissent, en particulier le *Globe*², un tas de jeunes gens à principes forts et bien développés qu'ils ne peuvent devoir qu'à des études très approfondies et faites en conscience.

Voilà, mon cher ami, ce qui nous avait décidé et ce que je te marquais, ou à peu près. J'ajoutais à ces considérations celle de la dépense. Après ton deuxième hiver à Berlin, tu ne pourras également guère te passer d'un à Paris. Or, je t'observais que cette année surtout, ton père avait été fort à plaindre pour la dépense et avait dû nécessairement entamer ses capitaux pour pourvoir à toutes celles que ton frère³ et toi lui aviez occasionnées, ainsi que le voyage à Pétersbourg, etc., tandis qu'il ne retirait à peu près rien de Rügen⁴. A la vérité, la dépense ne devrait à mon avis être comptée qu'en dernière ligne, vu que la succession la plus avantageuse qu'il puisse vous laisser sera une bonne éducation qui, il faut l'espérer, vous mettra à même de vous tirer d'affaires. [...]

Nous avons eu ces jours passés ici la Grande-Duchesse Hélène ⁵. Le Landamann Secrétan ⁶ et moi avons été la complimenter et lui offrir une partie sur le bateau à vapeur qu'elle a acceptée. Les de La Harpe et ton père, qui lui avaient été présentés, en ont été ; le temps était superbe, elle a paru jouir surtout des beaux points de vue du fond du lac, étant allés jusque là. Princesse à part, elle est vraiment charmante, joignant à de l'instruction beaucoup d'esprit et, ce qui vaut mieux encore, de l'amabilité. Ton père et moi lui dîmes en passant un mot de Rügen, mais tu comprends qu'il n'était pas possible d'entrer en matière et de rien demander. Si tu passes à Weimar, et vois la princesse, tu pourras lui dire un mot de cette visite. D'ailleurs, rien de nouveau, la famille Perdonnet est tout à fait retirée ici. Madame est arrivée ces jours et va marier sa fille aînée à un M. Gelline, fils du consul suisse à Lyon. [...]

Mme de La Harpe est allée à Joulens pour la fête de ta mère qui est aujourd'hui. Elle y avait passé quelques jours l'autre semaine. La princesse doit s'être arrêtée un moment en passant à Morges où elle avait donné rendez-vous à Mme Mazelet ⁷. Tu n'as rien voulu donner à leur fils. Moralement, je ne puis te blâmer, quoique politiquement tu pourrais bien avoir eu tort. Tu sais bien que les sauvages présentent des offrandes au diable pour qu'il ne leur fasse pas de mal. Il faut dans le monde savoir se résoudre à quelque chose de semblable vis à vis des fripons de qui dépendent vos intérêts, si d'ailleurs cela ne fait de mal à personne. [...]

Il y a 3 ou 4 jeunes Anglais à Morges chez Guex et Gendroz ⁸, une famille nombreuse chez Kunkler, qui a remplacé les Joseph. Voilà, je crois, tous les changements. Ici, rien, tout va le train accoutumé. Que te dirais-je de plus ? Dieu bénisse tes projets, mais si tu viens, hâte-toi, afin que nous jouissions au moins quelques jours de toi. Je t'embrasse très tendrement.

Ton bon ami et grand-père.

¹ Nous ne les avons pas retrouvées.

² Périodique philosophique, politique et littéraire, tribune sous la Restauration et au début de la Monarchie de Juillet des libéraux doctrinaires et des Saint-Simoniens. Ses principaux collaborateurs, tous très jeunes alors, étaient Jouffroy, Rémusat, Mignet, Thiers, Sainte-Beuve, Leroux, Ampère, etc.

³ Gustave - Constantin - Marc - Henri, né à Morges le 3. 1. 1813, mort le 1. 10. 1870.

⁴ « J'ai reçu hier, écrivait de son côté le père de notre étudiant à son fils le 1. 11. 1826, une lettre de Haas (le régisseur de Rügen), toute lamentable. La récolte de seigle, 1300 loofs, (soit 68,269 litres) ce qui ne s'est jamais vu, non plus qu'une récolte d'avoine de 700 loofs et une d'orge de 1100. La moyenne de seigle

et d'avoine est depuis plus de 30 ans de 2000 et 2400 loofs ; c'est effroyable. Les eaux de vie à 4 ½ et 4 ¼ roubles... Il ne compte engraisser que 75 bœufs au lieu de 100 ; que dire de tout cela ? Tu comprends que je ne parle pas de toutes ces calamités à ma tante, qui perdrait la tête... »

⁵ Née Frédérique-Charlotte Marie, en 1806, fille du prince Paul, frère du roi Guillaume de Wurtemberg, elle avait épousé le 19. 2. 1824 le grand-duc Michel Pavlovitch, frère cadet du tsar Nicolas I^{er}.

Le 11 octobre, le père du jeune Monod lui avait écrit de son côté : « ... Elle est arrivée avec une grande suite un soir à Lausanne. Le lendemain à dix heures elle a reçu une députation composée du Landamann Secrétan, de ton grand-père et Muret, inspecteur général. Elle n'a reçu personne d'ailleurs que la famille De La Harpe, du Pujet, et moi et nous avons eu l'honneur de faire un tour en bateau sur le Léman, d'Ouchy longeant le lac jusqu'à Meillerie et retour à Ouchy. Je lui ai dit quelques mots de notre affaire, mais c'est une jeune princesse voyageant pour sa santé et qui, je suppose, n'y mettra pas grand intérêt. Elle est charmante non seulement comme princesse, mais comme femme. Etant transportée en litière, le porteur de devant se retournait constamment pour la voir. Elle lui demanda à plusieurs reprises pourquoi il se retournait si souvent. Enfin, le porteur poussé à bout lui répond : « C'est que, voyez-vous, Madame, vous êtes une belle femme ! »

» Après s'être arrêtée un jour à Lausanne, elle est repartie le lendemain pour Genève. Elle a vu Mlle Mazelet à La Couronne à Morges. Elle est à Chamonix et va passer l'hiver à Naples. »

⁶ Louis Secrétan (1758-1839), avocat, l'un des chefs de l'émancipation vaudoise, membre du Conseil d'Etat 1818-1830, Landamann en 1828.

⁷ Née Sophie-Jeanne-Elizabeth Monod (1786-1848), elle avait épousé à Tolochenaz le 19 février 1809 Jean-David Huc-Mazelet, médecin (1773-1843), fils de Jacques Huc-Mazelet, docteur en médecine. Elle en eut trois enfants, dont deux médecins, Auguste Jean Jacques Henri et Jean-David, ainsi qu'une fille, Jeanne. *Archives cantonales vaudoises*, Eb 86/8, p. 150.

Auguste (1811-1869), docteur en médecine de l'Université de Paris, musicien et philosophe, fut l'un des principaux créateurs des Psaumes et Cantiques de l'Eglise libre vaudoise.

La sœur de Jean-David, et tante de notre étudiant en droit, Jeanne Huc-Mazelet (1765-1862), avait été gouvernante de la Grande Duchesse Marie Pavlovna, fille de Paul I^{er} et sœur d'Alexandre I^{er}, de 1790 à 1805 ; elle avait joué en 1814-1815 un rôle important et utile pour la Suisse et le maintien de l'indépendance vaudoise, aux côtés de F. C. de La Harpe. Dr Eug. OLIVIER, *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle, 1675-1798*, II, pp. 961-962.

⁸ Peut-être Samuel Guex-de Beausobre (1762-1842), alors syndic de Morges et président du tribunal, fils de Jean-Samuel, premier pasteur de Morges ; et Benjamin Gindroz, troisième pasteur de Morges de 1821 à 1834. *Morges au XIX^e siècle*, extraits du Journal de Morges. Morges 1901, pp. 44 et 49. *Archives cantonales vaudoises*, Eb 86/8, p. 82. *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, II, p. 279.

Lausanne, le 12 septembre 1828

... Nous avons eu ici un bal qui a fait bruit. Perdonnet¹, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. Gelline de Lyon, a invité au casino presque tout le canton, de Nyon à Yverdon et Vevey. Il y avait plus de mille invités, un peu de différentes classes, même à Genève. La fête, malgré le mélange, fut très brillante et grâce au mélange, assez piquante à ce que dit ton père, qui y fut. Outre les danses dans l'intérieur, il y avait orchestre sur un amphithéâtre au dehors pour la foule et danse pour les domestiques dans le bâtiment de M. de Sévery, vis à vis du casino. Pendant plusieurs jours, tu conçois qu'il n'a été bruit que de ce bal. Quelque temps auparavant avait eu lieu la noce en grande cérémonie. Il y avait 14 voitures. Malgré mon désir de m'en exempter, je ne pus refuser aux instances de Perdonnet et je m'en tirai mieux que je n'avais cru.

Quoique tu en dises, je me défie un peu de ton M. Hegel² et de son symbolique alambicage. C'est, dit-on, le grand correspondant de Cousin³ et en vérité, la vogue où la mode a mis ces messieurs ne m'empêche pas de croire qu'eux-mêmes ne se comprennent pas trop. Au moins, ce que j'en ai vu me le persuade ; à force de subtilité et d'abstraction, ils se perdent dans des brouillards où je ne sais si personne peut se reconnaître. J'ai entendu au moins des personnes très prévenues en faveur de Cousin et qui avaient assisté à quelque-une de ses leçons, convenir qu'il y avait bien des choses qu'elles n'avaient pas comprises, ce qui n'empêchait qu'elles ne l'eussent suivi avec intérêt à raison de son abondance, de sa facilité et de son enthousiasme, qu'elles convenaient dégénérer un peu en mysticisme.

Ecoute donc, mon cher ami, suis avec attention, c'est bien. Profite tant que tu pourras de tout ce que tu saisis bien, mais n'admets que cela, lorsqu'il te paraîtra devoir l'être. Garde-toi de t'enfoncer dans ces inextricables obscurités qui ne font que vous fausser le jugement, en faisant que vous vous accoutumez à vous payer de mots et à jurer par les paroles du maître. [...]

Je t'embrasse de tout mon cœur.

¹ Alexandre-François-Vincent Perdonnet, de Vevey (1768-1850), agent de change à Paris, membre de la Chambre administrative du Léman en 1798, acquéreur en 1810 du domaine de Mon Repos à Lausanne, où il fit construire la résidence princière actuellement propriété de la ville. Député au Grand Conseil pour le cercle de Vevey et membre de la régie des Postes en 1828. *Archives cantonales vaudoises*, K II 10/5, p. 116. *Almanach Vincent 1828*, p. 30.

² Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831), titulaire à l'Université de Berlin de la chaire de Fichte, de 1818 jusqu'à sa mort. En 1827, il avait rencontré à Paris Victor Cousin.

³ Victor Cousin (1792-1867), alors successeur à la Faculté des Lettres de Paris dès 1815 de Royer-Collard. Cartésien influencé par Kant, ami de Hegel. Conseiller d'Etat et pair de France sous la Monarchie de Juillet, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Thiers en 1840. Il abandonna définitivement sa chaire de philosophie à la Sorbonne lors du coup d'Etat de 1851.

M. André Lasserre, dans sa thèse sur Henri Druet (p. 19), observe que cet homme d'Etat vaudois, qui avait suivi quelques années plus tôt les cours de Hegel à Berlin et en subit, comme on sait, une profonde influence, fut tout d'abord rétif au vocabulaire abscons du jeune philosophe. Il cite fort à propos cette remarque de Bréhier (*Histoire de la Philosophie allemande*, p. 124) sur la pensée et la recherche à cette époque en Allemagne : « La science y connaissait un bel essor, mais au lieu d'une organisation raisonnable des connaissances scientifiques, on (y) cherche une construction rationnelle de la réalité. »

Lausanne, vendredi 28 novembre 1828

Si j'ai vu avec plaisir, mon cher Henri, dans ta lettre du 10, ta franchise et ta bonne foi, cette longue satire de l'homme et de toi-même que tu nous y dérites d'un ton si léger m'a fait peine. Heureusement, ce n'est pas à ton âge qu'on a un système bien arrêté, on ne voit guère de philosophe de 22 ans, quoiqu'on rencontre souvent des étudiants sortant de philosophie qui se croient tels. Mais à trente ans, à plus forte raison plus tard, les objets vous paraissent sous un tout autre point de vue. C'est là ce que je me dis et qui me fait non pas mépriser, comme tu le fais, mon petit-fils, mais peut-être en rire et me moquer un peu de lui et de ses profondes discussions. J'ai bien reconnu là ce que je craignais un peu et ce contre quoi j'avais cherché à te mettre en garde, ces abstractions et ces divagations des Universités allemandes. Pour ne pas te livrer aux obscurités de M. Hegel, te voilà jeté dans l'excès contraire et tu ne vois que lumière dans le cercle que tu t'es tracé. Voyons cependant et examinons un peu. En résumé, ton système est celui-ci. Il me sera difficile d'en reprendre les détails, n'ayant pas ta lettre, qui est à Morges. Je n'en ai pas moins, je crois, saisi l'ensemble.

L'intérêt, dis-tu, est le mobile de l'homme et par là même le mien, car cela tient à sa nature. Ainsi, l'homme est un fripon, celui qui l'est le moins est dupe ; donc l'homme est méprisable, et je le méprise. Comme je suis un homme, je me méprise. Comme au reste il ne mérite pas d'être haï et que la haine est étrangère à mon cœur, je prends le parti d'en rire. N'est-ce pas là ta thèse ?

Reprenons. L'intérêt est le mobile de l'homme : c'est juste. En effet, imagine un homme qui ne s'intéresse pas à lui-même ou, en d'autres termes, qui ne s'aime pas. Ce n'est pas seulement un être nul, c'est un être qui ne peut exister. C'est à cet amour de soi qu'est attachée la garantie de son existence. C'est le principe de notre activité, c'est ce qui nous oblige à pourvoir à nos besoins, etc. Mais résulte-t-il de là, comme tu le conclus, que l'homme est malhonnête ou méchant, qu'en un mot, c'est nécessairement un fripon ? Voilà, mon ami, ce que je te nie. Si tes prémisses sont justes, la conséquence est des plus fausses. Sans doute, il peut y avoir, je dirai même qu'il y a des hommes qui croient trouver leur intérêt à être méchants. Qu'est-ce que cela prouve ? Que les hommes, au lieu de consulter leur raison pour se faire une idée juste de leur intérêt, n'ont écouté que leurs passions, en sorte qu'ils agissent exactement en sens contraire de ce que leur véritable intérêt, leur intérêt bien entendu, leur prescrirait. Ce que tu me dis de ce personnage de Riga qui te disait qu'il était un honnête homme parce qu'il avait dû l'être pour réussir, est le langage que te tiendraient tous les hommes qui régleraient leur intérêt sur ce que leur présenterait leur raison, s'ils ne se dirigeaient que d'après ses conseils.

Ceci, mon cher Henri, n'est pas une vaine théorie, comme beaucoup de ces belles choses que vous débitent ces hommes à système qui ne partent pas de l'observation et des faits. Quoique ton expérience ne soit pas encore grand'chose, consulte-la et réponds-moi. Toutes les fois que pour satisfaire un désir, tu ne le peux que par un moyen que ta raison désapprouve, si tu vas en avant et te satisfais, ne sens-tu pas un malaise qui te rend mécontent de toi-même et détruit toute la satisfaction que tu t'étais promise ? Si, au contraire, tu as résisté, tu te sens plus léger et marches la tête haute. Pourquoi ? C'est que dans le premier cas, ton intérêt a été mal apprécié, et dans le second, bien entendu. Tu vois donc que de ce principe de l'intérêt, on doit tirer une conclusion diamétralement opposée à celle que tu tirais, et qu'au lieu de solliciter l'homme au mal, il le sollicite au bien. « Aimez Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme vous-même », c'est là toute la loi, et c'est en effet un précepte aussi juste que profond qui comprend tout ce que l'homme doit faire pour son véritable intérêt. Cette contemplation de l'ordre magnifique qui règne dans toute la nature qui nous fait remonter à l'admiration de son auteur, ce bien que l'on répand autour de soi dans la mesure de ses moyens, voilà, mon cher enfant, ce que demande de nous notre intérêt bien entendu, ce qui nous attire l'estime générale et avant tout notre propre estime, la plus douce

satisfaction, ce qui nous arme le plus efficacement contre l'adversité et nous préserve des folles préventions auxquelles nous nous laissons aller dans la prospérité. Voilà comme je me plais à me représenter mon petit-fils en dépit de lui-même et de ce système irréfléchi, et par là-même passager, qu'il me dit s'être fait. Lui, se mépriser ! Mais, mon ami, as-tu donc pensé à toute la portée de ces mots ? Ah ! mon Dieu, mon Dieu, si notre Henri était au point de se mépriser et méritait que nous le méprisassions, son grand-père aurait trop vécu, et lui-même, comment vivrait-il ? Non, je le mets bien plus haut qu'il ne voudrait se mettre. Si la chose eût été, il n'eût osé nous le dire, et tant qu'il continuera à être assez franc pour nous faire part de ses pensées, loin qu'il puisse mériter nos mépris, il méritera au contraire notre estime ; nous pourrions blâmer les erreurs de son esprit, que nous nous garderons bien d'attribuer à son cœur. Ces erreurs m'ont d'autant plus surpris de ta part, mon cher ami, que tu as foncièrement l'esprit juste et peu porté, à ce qu'il m'a paru, à ces exagérations trop fréquentes parmi ces têtes souvent un peu bouillantes des universités. Je te croyais de plus assez de caractère pour ne pas te laisser trop influencer par tes camarades. Me serais-je trompé à ces différents égards ? En voyant l'enthousiasme qui gagnait pour les brouillards d'Hegel, aurais-tu voulu te distinguer en prenant le contre-pied ?

Ceci me ramène à ce que tu dis de l'homme qui est toujours orgueilleux ou rampant, etc. Il semble ainsi qu'à tes yeux on ne puisse être que dans les extrêmes. M. Hegel veut nous faire admettre des choses tellement obscures que vous ne les comprenez pas. Ne t'y soumettant pas, en quoi tu peux avoir raison, te voilà décidé à ne voir qu'erreur dans tout système philosophique, et de ce qu'on ne peut connaître, dis-tu, la vérité, tu tombes dans le scepticisme. J'aimerais autant que, de ce que le feu brûle, tu conclus qu'il faut se tenir toujours dans l'eau. Rappelle-toi donc la maxime que je t'ai si souvent citée : « Est modus in rebus, sunt certi denique fines, ultra que citra que nequit consistere rectum. »¹ La vérité comme la vertu n'est jamais dans les extrêmes, un juste milieu en toutes choses. Quant à la vérité, d'ailleurs, persuade-toi bien que l'homme ne peut parvenir à connaître toutes celles qui peuvent être nécessaires ou même utiles à son bien-être et à son bonheur, que refuser de les connaître et d'y croire est refuser de se procurer des avantages qui peuvent essentiellement contribuer à ce bonheur, mais qu'il faut savoir s'en tenir là et que prétendre de ce qu'il y en a qui sont impénétrables pour nous, qu'on doive nier celles qui sont évidentes est le plus faux des raisonnements. Rappelle-toi Molière et

son philosophe pyrrhonien ², auquel on prouve par ses propres arguments que les coups de bâton qu'il a reçus sont une illusion.

Mon cher Henry, tu étudies pour ajouter à tes lumières naturelles, non pour les égarer. Tu n'as pas à te plaindre de ce que la nature t'a donné, garde-toi de le gâter, perfectionne-le au contraire. Ecoute, observe, c'est fort bien, mais pèse tout avec réflexion et maturité pour séparer l'ivraie du bon grain, le clinquant de la mode de la sagesse des siècles. Il est bon sans doute que tu connaisses ce qui s'est fait en philosophie, cela apprend à réfléchir, à penser et à apporter dans les autres sciences un esprit d'investigation qui les fait approfondir, mais c'est sous ce point de vue surtout que tu dois te livrer à cette branche, afin d'en tirer parti pour l'étude de ton droit. Est-ce bien là ce que tu fais ? Je voudrais le savoir. C'est à cette branche à laquelle tu te livres que tu dois rapporter toutes les autres. Je crains un peu qu'il n'en soit autrement et que tu ne te laisses aller à cette mode du jour qui me rappelle un peu celle des anciens sophistes disputant sur des abstractions, souvent sur des mots et concluant fréquemment du particulier au général, comme tu l'as fait en décidant que tout le monde était fripon, parce que tu en as rencontré plusieurs en Russie. Prends garde aussi aux compagnies que tu fréquentes. Tu parles d'un Rougemont ³ dont l'esprit paraît t'avoir séduit. Ne t'avait-on pas prévenu qu'il y en avait un à Berlin, qui était très mauvais sujet ? J'espère que ce n'est pas celui-là. Enfin, tu parles de ton tabac et de ta liqueur que tu partageais avec ton postillon. Je me serais cru dans la tabagie des étudiants, au milieu de la fumée et des verres. Je t'en prie, mon cher Henri, ne prends pas ce goût de la mauvaise compagnie, surtout garde-toi des liqueurs. C'est une peste pour la jeunesse, de l'huile sur le feu. C'est le moyen de se blesser le goût au point de ne pouvoir bientôt plus digérer sans artifice, de vieillir avant le temps, ou de se préparer, comme le font tant d'autres écarts, une vieillesse cacochyme et misérable... Adieu, mon cher enfant, je t'embrasse toujours du meilleur de mon cœur, te demandant à côté de tes idées un peu plus de détails sur tes occupations et tes faits et gestes.

¹ Horace, Satires I, 1, vers 106-107.

² Marphurius, dans *Le Mariage forcé*, scène V.

³ Parmi les membres de cette famille qui avaient à peu près le même âge que le jeune Henri Monod : Rodolphe-Emile-Adolphe (1805-), fils cadet de Denis de Rougemont de Löwenberg, ou Frédéric-Constant (1808-1876), ou encore Denis-François-Henri (1810-1874), tous deux fils de Georges de Rougemont (1758-1824). Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, 1908, pp. 214 sq.

Lausanne, le 19 décembre 1828

Je veux aussi, mon cher Henri, répondre à ta lettre que tu m'as écrite le 24 passé, quoique ton père l'ait déjà fait, vu que c'était son tour, et quoique je l'aie laissée à Morges. Tu m'y entretiens uniquement de tes cours et de l'effet qu'ils produisent en toi. C'est fort bien de me l'apprendre et je t'en remercie. Mais comme je ne suis pas encore à la hauteur du nouveau siècle, que je tiens toujours beaucoup à l'ancien dont je suis, que je tiens en conséquence au positif plus qu'aux abstractions, j'aurais aimé que tu eusses joint quelques mots sur ton genre de vie, ton logement, tes relations, si tu as conservé les anciennes, si tu en as fait de nouvelles, quelles et comment tu t'en trouves. Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Je me flatte que tu es toujours le même, c'est-à-dire que tu ne vois que bonne compagnie et qu'ainsi tout est bien chez toi...

Après cette exorde, qui m'en procurera, j'espère, une de ta part, sur ce que je te demande, je viens à ta lettre.

Te voilà donc, mon ami, confis dans la haute philosophie, ne rêvant que philosophie et monté au quatrième ciel. C'est la mode ou, pour parler plus révérencieusement et prendre le ton du jour, la civilisation est parvenue au siècle philosophique, il faut bien que tu suives le siècle. Je conviens au reste qu'il a ceci de bon et dont tu dois profiter, c'est que ces études philosophiques vous obligent à réfléchir, par là même à approfondir la science à laquelle vous vous livrez et à ne pas vous en tenir à la superficie. Ainsi, je suis bien loin de vouloir te dégoûter de cette étude. Ce que je veux seulement et ce que je te recommande essentiellement, c'est que tu ne t'y enfonces pas au point de te perdre dans l'obscurité et dans le vague que l'on reproche avec tant de raison aux imaginations mélancoliques et rêveuses des Allemands. Cette école jusqu'à présent reléguée dans le nord et repoussée ailleurs vient cependant de gagner la France, où le mystique Cousin la met en vogue et où elle fait rage parmi cette jeunesse à imagination ardente, avide de nouveauté : est-ce une raison pour la suivre ? Je ne le pense pas. Tu me répondras sans doute que ce n'est pas non plus une raison pour la rejeter, et tu auras raison. Ce qui reste à faire dans cette incertitude, c'est d'examiner, et comme je te le marquais dans ma précédente, d'admettre tout ce que tu comprendras bien, qui reposera sur les faits et te paraîtra juste, de rejeter ce qui te paraîtra ne pas l'être et surtout contredire les faits. Quant à ce que tu ne comprends pas, de savoir t'arrêter et attendre qu'il te devienne compréhensible, s'il est de nature à pouvoir le devenir. Or, si c'est une de ces matières comme il y en a tant,

qui sont au-dessus de l'intelligence humaine et qu'il ne lui ait pas été donné de pouvoir connaître, ce que tu dois faire alors, c'est de reconnaître ton incapacité, de comprendre que nous sommes bornés et de ne pas avoir le sot orgueil de vouloir pénétrer ce qui est impénétrable pour nous. Vouloir aller au delà, c'est non seulement se perdre dans le vague et dans les inutilités, c'est encore troubler son jugement et le fausser au point de le rendre incapable de se prononcer sagement lorsqu'il est appelé à redescendre au réel et au positif...

Tels sont, mon cher ami, les principes généraux qui doivent te diriger, à ce qu'il me semble, dans l'étude dont il s'agit, en les appliquant, en tant que de besoin, à celle du droit, ton principal objet, si l'on y faisait aussi entrer les généralités métaphysiques que l'on se plaît maintenant à introduire dans toutes les sciences, parce qu'en innovant, on croit se faire un nom.

Si j'en viens après cela aux détails de ta lettre, ton professeur, dis-tu autant que je m'en souviens, divise l'histoire des peuples par siècles, qu'il désigne chacun par un nom différent d'après l'esprit qui a dû régner dans ce siècle, esprit qu'il donne pour cause des événements qui y sont survenus. C'est aussi là, à ce qu'il m'a paru, le système de Cousin, qui me semble être l'écho ou le souffleur de ton M. Hegel. Si c'est bien là ce que tu m'as dit et le sens de ce que te débite ton professeur, il en résulte que tous les peuples ont passé par les mêmes phases, en sorte que qui connaît l'histoire de l'un connaît l'histoire de l'autre. Or, qu'en penses-tu ? L'histoire des Juifs, des Orientaux, de nos peuples est-elle véritablement la même ? Il en résulte encore qu'une même cause agissant irrésistiblement sur tous, ils sont tous soumis au fatalisme, ne peuvent s'y soustraire et ne sont responsables de rien. Exposer ces principes à un jugement sain, qui ne se laisse pas emporter par le torrent du moment ou par l'enthousiasme, n'est-ce pas les réfuter ? Venons au fait de l'étude de l'histoire.

Tout en satisfaisant la curiosité et en concourant à orner l'esprit, elle nous apprend essentiellement à connaître les hommes. En mettant sous nos yeux les actions et la conduite tant des peuples que des individus dans les positions extrêmement variées dans lesquelles elle nous les présente, elle nous fait connaître le jeu de leurs passions, les fils qui les font mouvoir et la cause des événements. C'est là ce qu'un bon professeur d'histoire fait observer. Il enseigne ainsi à ses élèves par des faits ce qu'il leur importe de savoir, lorsque lancés dans le monde ils seront appelés à se frotter avec les autres et à se préserver des pièges auxquels pourra les exposer leur inexpérience. Or, je le demande, ces belles abstractions puisées dans

l'imagination, non dans les faits, vont-elles à ce but ? Et fussent-elles plus évidentes, ne resteraient-elles pas moins des inutilités ? En vérité, la marche que me semble prendre aujourd'hui la philosophie me rappelle beaucoup les arguties des sophistes, dont se moquait Socrate, qui envahirent ensuite Rome et Alexandrie, et qu'ont renouvelées les scholastiques des siècles passés.

Puisque je parle de philosophie, cherchons aussi ce que doit se proposer cette science, j'entends la philosophie morale. Si c'est l'amour ou l'étude de la sagesse, que doit vouloir la sagesse humaine ? Incontestablement le bonheur de l'homme. En quoi consiste le bonheur ? Je pense dans la satisfaction raisonnable de nos besoins physiques et moraux. Il reste à savoir comment on se procure cette satisfaction. Il me semble que c'est par l'usage bien entendu, car abusez de vos facultés physiques, loin d'arriver au bonheur, vous trouvez le malaise, l'épuisement, la maladie ; abusez de vos facultés morales, suivent l'inquiétude, l'affaiblissement de l'esprit, le remords, etc. Exercez au contraire convenablement les premières, la force, l'activité, le bien-être, la santé, vous acquérez tous ces éléments de bonheur et vous en ajoutez de bien plus grands et de plus importants en cultivant votre esprit, en suivant les doux mouvements de votre cœur.

A ce dernier égard, mon cher Henri, rappelle-toi les principes que je te donnais dans ma précédente lettre. Aimez Dieu, aimez votre prochain. En suivant ce que vous commandent ces deux grandes maximes, on peut essuyer sans doute des peines, des malheurs, mais on n'est jamais tout à fait malheureux et on a acquis une grande force pour supporter ces peines et ces malheurs. Et ceci doit te faire observer combien la satisfaction des besoins moraux l'emporte sur celle des besoins physiques. Si ce que je dis ici est fondé, tu dois en conclure qu'entre les études philosophiques auxquelles tu t'appliques, celles dont tu dois te pénétrer sont celles qui tendent à te montrer la route que tu dois suivre pour obtenir le résultat de la philosophie. Or, dans ces études, la métaphysique, ou pour employer les termes du jour, la psychologie a sans doute quelque utilité, et entre autre, comme je te l'ai dit en commençant, celle d'apprendre à réfléchir, à creuser les matières et à s'observer. Je conçois qu'elle pourrait encore en procurer une peut-être importante, si elle parvenait à nous donner de l'esprit ou, si l'on veut, de l'âme, une idée semblable à celle que nous avons de la matière ou du corps. C'est ce dont on s'occupe essentiellement aujourd'hui et ce à quoi l'on prétend avoir réussi, en sorte qu'on détrône Locke et Condillac, et n'admettant leur système des idées nous venant des sens qu'en

partie, on me paraît revenir pour une autre partie aux idées innées. Je suis trop vieux pour m'enfoncer de nouveau dans ces ténèbres qui ont occupé quelques instants ma jeunesse. J'observe seulement en passant que Locke n'a jamais nié l'âme, comme on semble l'en accuser. Il a seulement prouvé par les faits que de l'impulsion produite par nos sens sur notre cerveau provenaient les idées. Il ignorait d'ailleurs la liaison qui existait entre les deux choses, les sens et les idées, si ceux-là agissaient sur un être appelé âme, et comment cette action avait lieu. Il ne trouvait rien dans les faits qui lui donnassent cette explication, mais loin d'en conclure le matérialisme, ces faits qu'il démontrait et dont il reconnaissait ne pouvoir expliquer la liaison l'obligeaient par là-même à reconnaître une cause première souverainement intelligente, à laquelle on était forcé de recourir et qui seule pouvait l'expliquer. Aujourd'hui, l'on se prétend plus instruit, ou tout au moins sur la route de l'explication. Je le souhaite sans trop y croire. Si tu y vois plus clair, tant mieux. Je te réitère seulement de ne te rendre qu'à l'évidence et à la perception claire que tu te seras faite de la chose. Si tu ne peux l'acquérir, ne t'en inquiète pas. Je doute que cette découverte ajoutât beaucoup à ce qu'il t'est important de connaître, ainsi que je te l'ai expliqué plus haut, pour te conduire dans la route de la vraie philosophie, c'est-à-dire le bonheur. Consens à ce que l'on rêve où tu es ou ailleurs, mais ne va pas, en te jetant dans ce vague, dans ces abstractions rendues par des mots, qui, au lieu d'expliquer l'idée, ont besoin d'une explication qu'on ne peut leur donner, te payer ainsi de paroles et fausser ton jugement.

En voilà bien des paroles, voilà peut-être même bien des répétitions, mais j'ai vu un étudiant de Berlin sur les choses les plus simples d'embrelicoquer tellement en voulant remonter au ciel, que cela frisait presque la folie, en sorte que je ne puis trop te mettre en garde contre l'atmosphère qui t'environne. [...]

Le 20 décembre 1828

Je t'ai écrit hier cette longue pancarte, mon cher Henri. J'espérais presque hier recevoir une lettre de Morges qui m'enverrait une de toi, car voici le temps que nous devons en avoir une. Elle sera peut-être venue aujourd'hui samedi, mais je ne l'aurai que demain et je ne veux pas renvoyer à t'écrire parce que je ne pourrais le faire que mardi et que ma lettre ne t'arriverait qu'après le Nouvel-an. Or je pense que tu seras bien aise d'avoir de nos nouvelles pour cette époque. Hé bien, mon cher Henri, voilà encore un jour de l'an que je vois, mais tu n'y seras pas, et en passerai-je encore un avec toi ? Tous ces jours-là, à mon réveil, je me demande s'il y en aura encore un pour moi. A mon âge, c'est un fameux poids ajouté sur ma tête qu'une année et quel pas immense elle fait faire vers la tombe ! Quant à toi, mon cher enfant, qui es dans les commencements de la carrière, et au moment où elle est surtout parsemée de fleurs, puisses-tu toujours la trouver telle et la parcourir un grand nombre d'années aussi heureux que le désire ton grand-père ! En suivant les principes que je t'ai recommandés, j'ose croire que si tu ne jouis pas toujours de tout le bonheur que je te voudrais, ce à quoi dans ce bas-monde on ne peut s'attendre, tu en auras au moins autant qu'on peut en espérer. [...]

Je ne te dis rien de tes amis, des plaisirs et des projets de la jeunesse, parce que je suis étranger à tout cela. Auguste¹ va bien, l'Académie va son petit train. Nous nous occupons de changements à apporter à l'Instruction Publique². On doit ajouter au collège une école industrielle et procurer quelques autres améliorations. Tu auras reçu, je pense, la lettre de ton ami Chapuis³, que je fis retirer à la poste et que je t'envoyai sous le couvert de tes banquiers, parce que je n'avais pas ta nouvelle adresse qui était à Morges. Comment t'arranges-tu de tes nouveaux compatriotes ? Je suppose qu'ils ont quitté Heidelberg à cause de tous les désordres qui y ont eu lieu. Je ne puis, à la distance où nous sommes, t'envoyer rien pour ton Nouvel an. Si tu avais quelque chose en vue qui te fît plaisir, tu pourrais disposer pour mon compte de 5 louis que je ferais rembourser par ton père ou comme tu t'arrangerais. Si c'était sur des livres que tu te déciderais, j'en serais charmé. J'imagine que tu es là bien pourvu. Donne-moi une idée de la manière dont tes journées se passent, que je puisse un peu te suivre et être avec toi. Je t'avais recommandé de t'occuper tant que tu pourrais de compositions. Le fais-tu, mon ami ? C'est un objet essentiel, trop négligé ici. C'est surtout cela qui nous apprend à réfléchir et à bien raisonner, à lier

et à enchaîner vos idées dans leur ordre naturel. C'est ainsi qu'on acquiert un bon style et de la facilité. Donne-toi des sujets et développe-les... Vois-tu souvent les Molière⁴ ? Fais-leur mes compliments. Quant à moi, je suis toujours à peu près comme tu sais, allant le matin à mon ouvrage, revenant dîner avec Auguste, qui te fait ses amitiés, puis me reléguant au coin de mon feu avec mon fidèle Krantz, qui me tient assidue compagnie...

Adieu, mon cher ami, quand te reverrons-nous ? Voilà 14 mois d'absence, je pense qu'il faut en compter encore 4 à 5 ; mets-les à profit et reviens-nous bien dispos, instruit, heureux et content, c'est-à-dire sage et vertueux. Reçois ma bénédiction et mes tendres embrassements.

¹ Auguste Huc-Mazelet (voir plus haut, note 7, p. 13).

² Se fondant sur le rapport d'une commission d'études nommée le 9. 11. 1825, le Conseil d'Etat avait pris la décision de créer à Lausanne une école industrielle ajoutée au Collège académique et d'autoriser les communes qui possédaient déjà un collège latin d'en établir une avec l'aide financière de l'Etat. Le programme devait comprendre l'arithmétique, des notions de géométrie et de mécanique, les premiers éléments de la physique et de la chimie, quelques notions d'histoire naturelle et des notions générales sur les arts, le dessin linéaire, l'instruction religieuse et la gymnastique dans les communes où cela serait possible. L'enseignement devait « se faire autant que possible par des applications à la vie ordinaire, ainsi qu'aux arts et métiers ». Admission des élèves à 12 ans révolus. *Registre des délibérations du Conseil d'Etat*, N° 104, pp. 556 sq.

³ Difficile à identifier. Jean-Louis Chapuis (1815-1878), fils du maître voiturier François, consacré pasteur en 1838, n'avait alors que 13 ans. Aucun autre personnage de ce nom, contemporain du jeune Monod et de même condition sociale, ne figure au fichier des Archives cantonales vaudoises. *Archives cantonales vaudoises*, Bg 13 bis, p. 355.

On peut penser cependant à Samuel Chapuis, né le 16. 7. 1809 à Rivaz, fils d'un agriculteur, syndic de ce village. Il était alors étudiant en théologie à Lausanne. Après un séjour d'un an à Heidelberg (1832-1833), il fut consacré en juillet 1833. Il retourna étudier à l'Université de Berlin où il suivit notamment les cours de Twesten et de Neander de 1835 à 1837. A son retour, il occupa la chaire de théologie systématique à l'Académie de Lausanne, puis à la Faculté libre de théologie jusqu'à sa mort en 1870. Eug. RAMBERT, *Alexandre Vinet*, p. 275. L. MONASTIER et F. RAMBERT, *Souvenirs de Samuel Chapuis*, Lausanne 1871, pp. 17 sq.

⁴ Nous ne savons qui étaient ces Molière, qui vivaient alors à Berlin : sans doute des descendants de huguenots français, réfugiés en Allemagne, comme les Ancillon. A Lausanne est citée le 19. 12. 1850 Henriette Antoinette Molière, fille de feu Jean-Pierre Molière, et qui teste à cette date, décédée l'année suivante à l'âge de 66 ans. *Archives cantonales vaudoises*, Bg 13 bis/24, p. 283.

Lausanne, le 9 janvier 1829

Je suis revenu dimanche 4 courant de Morges, mon cher Henri, où j'étais depuis la veille de Noël. J'y ai passé les fêtes comme de coutume. Nous y avons eu aussi comme à l'ordinaire les de La Harpe à dîner le jour de l'an et nous avons bu à ta santé. Samedi 3, nous avons dîné chez les Mazelet, c'était l'anniversaire de son frère, qui continue à être bien. Lundi 5, c'était le tien. Les vieillards vivent de souvenirs, comme les jeunes gens d'espérance. Ce jour là, donc, pensant à toi, je me disais : il y a 22 ans que le soir à pareil jour, j'étais avec ma femme à la petite maison des Mazelet, qui était à ton père. Nous étions là tous deux dans l'inquiétude dans le cabinet où couchent tes cousines lorsqu'en entrouvrant la porte qui donne dans le salon, j'entendis les pleurs d'un enfant partant de la petite chambre où couchent ton oncle et ta tante et où ta bonnèmère était dans les douleurs de l'enfantement. En me retournant, je dis à ma femme : « C'est un fils ! » Je le reconnus au son de la voix et nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre. Ce fut un doux moment. Ce fils, c'était toi, tu reçus notre bénédiction. Jusques à présent, je n'ai eu qu'à remercier Dieu du présent qu'il nous fit alors, et je ne doute pas que nous n'ayons à le remercier toujours. Comme le temps passe, mon ami ! C'est à mon âge surtout qu'on le voit se précipiter. Ayons donc soin de ne pas le perdre et profite de la jeunesse pour faire des provisions qui servent à rendre ta vieillesse heureuse. [...]

J'en viens à mon portrait. Cette idée ne m'a point surpris de la part de mon cher petit-fils. Je n'y ai pas moins été sensible, mais en vérité, j'ai encore trop d'amour-propre, ou si tu veux de coquetterie, pour faire peindre mon squelette. Tu effrayerais ceux qui ne me connaissent pas à qui tu le présenterais. Le portrait du vieux Voltaire était une caricature dont on riait ; que dirait-on du mien, qui ne serait pas celui d'un Voltaire ? Contente-toi, mon enfant, de quelqu'un de ceux que vous avez qui te rappelleront ce que j'étais lorsque le temps m'avait moins défiguré : tu n'en auras qu'une idée plus agréable de moi.

En place de mon portrait, je voudrais pouvoir te dire qu'on approuve un autre de tes désirs, ton retour par l'Italie. Si tu réfléchis un moment, tu verras comme nous que la chose n'est pas faisable. Je t'ai déjà parlé d'un côté des pertes qu'a faites ton père dans les fonds, de l'autre des dépenses considérables auxquelles il a été entraîné par ces malheureuses affaires de Russie ; et ton éducation, et les bains de ton frère. Ajoute à cela les revenus nuls de

Rügen, qui cette année n'a rapporté que 1300 mesures, tandis que, jusqu'à présent, le moins avait été 2000 ; et cependant, le prix ne hausse pas. Ajoute que la récolte ici, quoique forte en vin, se réduit à peu par la baisse prodigieuse, L 40 le char, et on ne peut vendre. Ajoute qu'on s'est engagé de faire don à ta tante Esther de L 4000, afin d'en finir et qu'on ne retire pas cette somme de Rügen, puisqu'on n'en retire pas même l'intérêt qui était sur cette terre, et tu conclus, comme je te l'avais dit, que pour faire face, ton père a dû cette année attaquer fortement ses capitaux. Il faut donc modérer sa dépense autant qu'on peut pour pouvoir faire vie qui dure.

Si cependant le voyage en question offrait des avantages réels pour perfectionner ton instruction, il faudrait bien, vu l'importance de l'objet, se résoudre à ce nouveau sacrifice. Mais la course nécessairement rapide que tu projettes ne pourrait qu'un peu satisfaire tes yeux. Tu verrais quelques belles villes, un plus grand nombre de pays, voilà tout. Les connaissances des habitants, les leçons que pourraient te donner leurs mœurs, leurs habitudes, leurs institutions, etc., tout cela serait perdu pour toi. Et c'est pourtant là l'essentiel, le véritable but de ton voyage qui n'en a pas de particulier. Tu vois, mon cher ami, que l'argent que tu dépenserais à cette course de pure curiosité serait trop considérable. Que tu reviennes par une autre route que celle que tu as déjà faite deux fois, bon ! Que cette route soit de quelques jours plus longue, à la bonne heure ! Ainsi, par exemple, par Cassel, qui est assez curieux à voir, ou telle autre route latérale, voilà ce qui te procurera la vue de nouveaux objets sans augmenter aussi considérablement la dépense. Quant à Vienne et à l'Italie, je conçois que tu doives désirer de les connaître, mais il ne suffit pas pour cela d'y passer. Il faut s'y arrêter un peu, avoir des recommandations qui puissent y procurer des connaissances, y introduire dans la société, etc. Je souhaite fort qu'un jour tu puisses te procurer ce plaisir qui pourra sans doute t'être utile. Seulement faut-il pour en tirer tout le parti possible deux choses principales : d'abord être en état de bien juger, d'apprécier impartialement ce qui se passe sous vos yeux. Pour cela tu es encore un peu trop jeune ; ensuite, il faut pouvoir ne pas trop compter, et maintenant, comme tu viens de voir, ce n'est pas le cas. Mets-toi en position de gagner, de faire un bon établissement et de pouvoir ainsi te donner de semblables jouissances. Elles seront alors d'autant plus grandes pour toi que tu n'auras pas le sentiment qu'elles causent de la gêne à personne, surtout à tes parents, que tu voudrais sûrement au contraire voir dans la plus grande aisance. Je m'étends un peu longuement sur tout cela, non pas que je crois qu'il te faille tant de raisons pour te

convaincre, mais pour me consoler, en me les répétant, du refus que l'on est obligé de te faire. [...]

Aurais-tu abandonné la musique ? Tu aurais un grand tort. J'espère que non. C'est une récréation fort agréable qui, en annonçant une éducation soignée, sert souvent de passeport d'introduction dans la bonne compagnie. Tu dois être d'ailleurs dans un pays à ressources ; ne la néglige donc pas.

Je t'avais demandé quelques détails sur tes relations et prévenu contre l'une, qu'on disait dangereuse. Tu ne me dis rien non plus sur tout cela... Je vois au reste par ta dernière qu'il n'y a pas à craindre que ta tête se perde dans les brouillards du Nord. J'en suis charmé. Ne va pourtant pas, pour t'en garantir, tomber dans l'excès contraire et mettre complètement de côté ces sciences abstraites qui, en fixant fortement l'attention, obligent à réfléchir et font qu'au lieu de se contenter de connaître la superficie des choses on les approfondit et l'on acquiert une véritable et profonde instruction. Tu peux juger par le « Globe », dont tu parles quelque part, combien cette science a profité à ses rédacteurs. Ce n'est pas qu'elle les ait préservés non plus de toute exagération. Ils annoncent certainement à côté de beaucoup d'esprit des connaissances aussi variées que profondes et on est émerveillé de voir sortir des écoles de la révolution autant de jeunes gens aussi distingués. Mais si ce ne sont pas des têtes vaporeuses allemandes, ce sont des têtes un peu sulfureuses françaises, qui vont quelque fois à bride abattue et ne savent pas toujours s'arrêter. C'est ainsi qu'à côté d'excellents principes qui tracent la marche à suivre dans la nouvelle carrière qui s'ouvre, parce que cette marche est différente sur plusieurs points de celle qui a été suivie précédemment, surtout en fait de politique, ils tranchent de tout et ne reconnaissent presque rien de bon dans ce qui fut. Ils taxeraient volontiers sots et imbéciles leurs pères qui ont pu admirer Montesquieu, Rousseau et les beaux génies du siècle de Louis XIV. Si donc tu étais à Paris, je te dirais : tâche de connaître ces Messieurs. Il doit y avoir beaucoup de profit avec eux, mais garde-toi de te laisser aller au torrent. Pèse et juge par toi-même et n'oublie jamais le « modus in rebus » d'Horace.

Nous sommes ici dans notre petit train. Auguste va toujours sagement, seulement quelque fois un peu par sauts et par bonds, en sorte qu'un jour il sera tout à un objet, un autre à un autre, au lieu de suivre le plan fixe qu'il s'est tracé d'après lequel chaque partie a son temps réglé. Cette exactitude est importante dans la vie, on trouve par là du temps pour tout, on fait le double d'ouvrage et on le fait mieux.

Lausanne, le 5 février 1829

Mais en vérité, mon cher Henri, depuis quelque temps tu me fais de si beaux compliments que je craindrais un peu que l'atmosphère de l'Allemagne, où l'on est fort pour les compliments, n'ait influé sur toi, si je ne te connaissais pas trop franc pour te laisser à ce genre de flatterie, dans laquelle entre toujours une dose plus ou moins grande d'hypocrisie. Ainsi, mon cher ami, ne doutant pas que tout ce que tu me dis ne parte de ton bon cœur, je ne puis qu'y être bien sensible et je n'hésiterais pas à monter vers M. Arlaud¹ pour le prier de voir le parti qu'il pourrait tirer de mon vieux squelette, en faisant en sorte qu'il n'effraye pas trop ceux qui ne sont pas accoutumés à le voir, n'était le ridicule que je trouve à me faire peindre à mon âge, surtout qu'ayant déjà tant de croûtes qui me représentent à différentes époques de ma vie. J'aurai beau dire que c'est pour faire plaisir à mon petit-fils, on se moquera de toi et de moi. Qu'on dise de moi ce qu'on voudra, à la bonne heure, mais de toi, jeune homme, qui entre dans le monde, je tiens à ce que tes premiers pas surtout te montrent d'une manière avantageuse et préviennent en ta faveur, ce qui est un grand stimulant pour ne pas te dévoyer. Or ta demande du portrait de ton vieux grand-père va faire croire à ceux qui te connaissent peu que chez toi la sensibilité est de la sensiblerie et que tu t'es livré à une exaltation qui te place parmi les adeptes de cette école sentimentale dont on commence à se moquer. Tu me dis fort joliment que tu me veux tel que je suis, non tel que j'ai été, que tu veux le portrait du chêne couronné. Hé, mon pauvre ami, ce n'est plus un chêne couronné que tu aurais, mais un vieux tronc, qui, dans un tableau, semblerait une tache ; tu as d'ailleurs chez vous à peu près cela. Un vieux peintre d'ici, Bolomey, tenait à avoir ma figure, la fit et m'en donna un exemplaire. Elle est vraiment très ressemblante et ne laissa pas de me choquer, tant je me trouvais laid ! Me voyant tous les jours sans trop m'examiner, surtout avec ma vue basse, je me croyais toujours comme j'étais plus jeune et tel que je me trouvais dans mes précédents portraits. Ce nouveau né me fit voir comment je m'abusais et me fit faire comme en un instant un saut d'une trentaine d'années, ma figure franchit brusquement cet intervalle sans passer par les dégradations journalières qu'elle avait subies. Tu as là, sinon exactement ce que je suis, au moins ce que j'étais il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis que tu me connais.

Cela ne te satisfait pas ? Hé bien, quand tu viendras, nous verrons ; aussi bien, ne saurait-on comment t'envoyer le paquet à Ber-

lin et n'en vaut-il plus guère la peine, le temps du retour avançant. Dieu merci, Dieu merci pour moi, car il semble que pour toi, dans le fond, le séjour de Berlin, ses théâtres, ses fêtes, etc., te plairaient plus que le pauvre Joulens, où tu ne vois que l'avantage de t'y engraisser, que les exercices et les vendanges. Aurais-tu donc perdu le goût de notre beau pays, et surtout de cette douce et sage vie de famille, vraie existence de calme, de paix et de bonheur pour tout homme qui a appris à connaître le monde et à l'apprécier ? En ce cas, l'éducation qu'on a cherché à te donner n'aurait guère rempli le but qu'on se proposait. Jouis des plaisirs honnêtes qui se trouvent dans ton chemin, à ton âge, c'est tout naturel, pourvu qu'ils ne te détournent pas de ce qui doit toujours marcher en première ligne, ton devoir. Or, ton devoir à Berlin est de profiter des ressources qui s'y trouvent pour t'instruire, c'est-à-dire pour apprendre à régler ta conduite de la manière la plus propre à faire ton bonheur dans la position dans laquelle la Providence t'a placé. Rapporte donc tout, mon cher ami, à cette position, et elle est telle, Dieu merci, que tu ne dois pas être appelé à de grands efforts pour la rendre aussi heureuse qu'on peut espérer dans ce monde... Quant au physique, tu jouis heureusement de tout ce que je te disais une fois que tu devais commencer par rechercher dans une épouse, un esprit dans un corps sain et un bon naturel. A ces différents égards, je rends grâces à Dieu de ce qu'il t'ait aussi bien traité. S'il vient à y manquer quelque chose, ce ne pourra guère être que par ta faute. Pour ce qui te tient de plus près, tes parents, ta famille, si tu n'as rien là dont tu sois dans le cas de te glorifier, tu n'y trouves rien non plus qui ne soit honorable, et à supposer que tu ne puisses rien faire pour y ajouter, j'ai trop bonne idée de toi pour craindre que tu fasses rien pour y diminuer. La fortune n'est sans doute pas telle que pour conserver tous les agréments qu'elle a pu te procurer, tu puisses espérer de les voir continuer dans la suite en restant les bras croisés et sans rien faire. Aussi cherche-t-on à te mettre en état de t'occuper utilement pour toi et en même temps pour les autres. Loin qu'en ceci il y ait rien qui puisse te présenter quelque chose de rebutant, sois sûr au contraire que le défaut d'occupation est tout ce qu'il y a de plus fâcheux dans la vie. C'est la source de l'ennui, de toutes sortes de désordres et de découragement qui conduit à la mort. Il faut espérer d'ailleurs que tu ne seras pas obligé de te tuer de peine pour vivre, mais plutôt à régler tes occupations de telle sorte qu'elles seront un plaisir, non un tourment.

A ce sujet, je te répéterai ce que je crois t'avoir déjà dit, c'est que tout marche maintenant dans ce monde et avance au point que

si on ne fait pas de même et qu'on reste stationnaire, on recule. Ainsi, une fortune passable maintenant sera une petite fortune dans vingt ans, si elle n'a reçu aucun accroissement. Enfin, pour achever le tableau de ta position, tu es placé dans un pays réputé entre les beaux pays et les pays heureux. Les ressources et par là-même l'ambition y sont sans doute bornées, mais l'explosion des grandes passions y est par là-même peu à craindre. C'est le séjour de l'heureuse médiocrité, de cette vie dont le souvenir fait que Virgile au centre des grandeurs de Rome s'écrie, « O fortunatos nimium sua si bona norint, Agricolas ». Quant à la douceur de cette vie des champs, l'on peut, comme tu le pourras j'espère, joindre ces plaisirs de l'esprit que te procureront tes études et le fruit que tu en auras retiré. Y aura-t-il, mon cher Henri, à regretter les spectacles et les plaisirs bruyants des grandes villes ? Je pense qu'il n'en sera rien et que tu nous reviendras un bon philosophe pratique, te trouvant mieux au milieu de ton pays et des tiens que partout ailleurs...

Par où nous reviendras-tu ? Prendras-tu un chemin plus ou moins long ? Ce que je te marquais dans ma précédente me semble avoir répondu d'avance à cette question. Il ne s'agit pas pour toi dans ce moment du retour de séjourner et de t'arrêter pour voir le monde et apprendre à le connaître, il s'agit de revenir et de ne pas toujours faire la même route, mais d'en prendre une qui, faisant voir un nouveau coin de pays, quelques objets curieux, la rendent plus agréable et satisfassent plus les yeux ; qu'elle soit d'ailleurs plus longue et coûte quelque chose de plus, voilà ce qui est sans doute laissé à ta discrétion, dans l'espérance que tu n'en abuseras pas et que tu te rappelleras les circonstances dans lesquelles je te disais que ton père se trouve...

Les concerts, les bals et les grandes soirées sont en train à Morges, peu ici. Tu sais que ton ami Warnery épouse Mlle Delliens la cadette². Ce serait à merveille avec un peu de fortune. Malheureusement, les besoins viendront et avec eux, les cuisants soucis. A propos de concert, nous regrettons tous ton abandon de la musique. Ton cousin Auguste remarqua fort bien à ce sujet que toi, qui une fois raisonnais assez juste, tu raisonnais bien faux sur ce point. Il faut sans doute dans tout ce qu'on fait, le faire aussi bien qu'on peut, mais ne pas faire parce qu'on prévoit qu'on n'atteindra pas au mieux possible serait un beau prétexte pour tout abandonner. En fait de musique et d'arts semblables surtout, je serais fâché de voir mon petit-fils un vrai virtuose. Il devait lui suffire d'en savoir assez pour se procurer à soi-même de temps en temps quelques heures de récréation, pour aider au plaisir des autres et ne pas se trouver

complètement déplacé dans une compagnie où on s'occupe de musique, et pour y montrer au contraire que l'éducation même sur ce point n'a pas été négligée, ce qui fait juger favorablement du reste. Réfléchis à ce que je te dis et vois si, étant dans un pays si bien pourvu, il ne vaudrait pas la peine de t'y remettre, en sorte qu'on n'eût pas complètement perdu l'argent que tu as coûté pour cela ; tu ne manquais point de dispositions. Reçois, mon cher Henri, force amitiés de tous les tiens et les plus tendres embrassements de ton bon ami et vieux grand-père. La Pache³ me charge de bien saluer M. Henri.

¹ Marc-Louis Arlaud (1773-1845), professeur à l'Ecole de dessin de l'Académie, puis directeur de celle-ci dès 1823, conservateur du Musée des Beaux-Arts.

² Françoise-Louise Delliens, alias de Gland, mariée le 6. 7. 1829 à Pierre-Jules-Hector Warnéry (1803-1880), capitaine, propriétaire à Saint-Prex, ancêtre notamment de M. André Warnéry, Dr en droit, ancien secrétaire général du Département des finances du canton de Vaud. Louis WARNÉRY, *Etude sur la généalogie Warney et Warnéry*, Belfort 1929. *Archives cantonales vaudoises*, CB N 1, pp. 53 et 62.

³ Sans doute une vieille servante de la famille. Cet usage de l'article devant un nom de famille, fréquent dans la campagne vaudoise et dans le Jura bernois, est sans doute d'origine alémanique.

Lausanne, le jeudi 5 mars 1829

Ta lettre à ton père, mon cher Henri, qu'il reçut lundi passé quinze jours, me fit un grand plaisir. Tu y témoignais la crainte d'être obligé de retourner à Pétersbourg. A cet égard, nous ne la partageons pas, regardant comme à peu près certain que ces Messieurs n'auraient pas besoin de toi, puisqu'il ne s'agissait guère de leur part que de quelques démarches peu embarrassantes et peu difficiles. Nous avons cependant cru devoir t'offrir à eux pour lever tout scrupule, s'ils en avaient eu, ou leur donner un subside, s'ils en avaient besoin. Je pense qu'ils vont leur train et te laisseront tranquille. Mais ce qui me plut beaucoup dans ta lettre, c'est le raisonnement bien motivé que tu faisais sur ce qui pourrait résulter pour ton père de la faveur qu'il demandait, si on le lui accordait, et l'offre que tu faisais en conséquence de te sacrifier pour lui éviter les désagréments que cela pouvait lui causer. Je reconnus là mon enfant et je ne lui sus pas moins bon gré de sa proposition. Du reste, elle était inacceptable, car elle n'aurait rien garanti, la terre étant donnée à

ton père, non à toi. D'ailleurs, il faut espérer que ce que tu prévois n'arriveras pas ou ne sera pas aussi fâcheux que tu le penses. Sans doute, la naturalisation¹ pourra être accordée, et je le crois, parce qu'on ne peut pas trop supposer qu'on eût renvoyé à la demande, si on n'était pas disposé à l'accorder. Ce serait une espèce de leurre indigne du personnage qui a renvoyé à faire cette démarche. Mais la chose obtenue, qu'arrivera-t-il de votre indigénat ici ? Cette question nous a sûrement bien aussi occupé, et nous ne l'aurons point encore résolue, attendant l'issue de la demande pour le faire. Il a fallu courir au plus pressé et à ce qui est le plus important. Le « Hofgericht » donnait six mois pour mettre la chose en règle. Il fallait donc marcher sous peine d'éprouver une perte peut-être considérable. Maintenant, si l'on réussit, nous verrons s'il y a lieu de sonner la trompette ou pas. Dans le 1^{er} cas, en annonçant ce qui s'est passé et les raisons majeures qui ont forcé la chose, on fera en même temps la déclaration qu'on se repatrie, ce que la loi dans le fond permet. Bref, on examinera le tout de près, et on se décidera pour ce qui sera trouvé le mieux...

Je viens, mon cher ami, à la dernière lettre que tu m'as écrite et que j'ai reçue lundi. Elle ne m'a pas fait le même plaisir que l'autre, quoique j'en eus un très grand à avoir de tes nouvelles. On y voit que tu ne savais trop que me dire et que tu étais embarrassé pour remplir tes trois pages, aussi t'escrimais-tu sur ton indépendance que tu chérissais, le tout pour répondre à un passage où je te parlais de ta position et de ton éducation, qui devait tendre à te la faire apprécier, de manière à en tirer le meilleur parti pour ton bonheur. Je crois au moins que c'était là le fond de mon idée ; or, je ne vois pas trop quel rapport elle avait avec ton indépendance et ton raisonnement sur tout cela ne m'a pas paru aussi juste que celui de ta précédente lettre sur vos affaires de Russie. Indépendance ! Oui, c'est un beau mot, comme celui de liberté, mais entendons-nous sur son sens. Il y aurait là matière à un grand et beau chapitre. Résumons-le en quelques mots.

Ton indépendance consiste-t-elle à être maître de tes actions de manière à n'avoir à rendre compte de tes actions à personne et à ne dépendre de qui que ce soit ? Où trouveras-tu l'homme qui peut se vanter d'une telle indépendance ? Ne dépendons-nous pas plus ou moins de tout ce qui nous environne ? Je me rappelle, quand j'étais au collège, combien je me réjouissais du temps où j'en serais dehors et où il me semblait que je pourrais faire ce que je voudrais. Ce temps arriva même bien vite, quoique l'attente m'en parût longue. Hé bien, alors, combien d'autres entraves auxquelles je n'avais pas

pensé ! Il fallait pourtant faire quelque chose, et ce quelque chose n'était pas toujours de mon choix, tant s'en faut. Souvent même, ce n'était rien moins qu'agréable, et puis les finances, et puis un petit contretemps, un déboire, ceci, cela, qui n'allait pas à mon gré. Seras-tu à l'abri de tous ces désappointements ? Et crois-tu qu'il y ait un seul état dans la vie qui n'ait pas les siens ? A la vérité, je conviendrai, mon cher ami, que si l'on pouvait s'isoler et rompre ainsi les liens qui nous attachent à la société, on ne serait plus aussi dépendant des autres, et on ne le serait guère que des objets matériels qui nous entourent, mais peut-on se séquestrer ainsi ? Et quand on le pourrait, pense donc à toutes les jouissances dont on se priverait, car s'il est vrai que les relations de famille, d'amis, etc., vous mettent dans une espèce de dépendance, et qu'elle soit en quelque sorte d'autant plus grande que ces relations sont plus intimes, combien le bonheur de la vie en est augmenté ! Les plaisirs en sont doublés et les peines partagées sont allégées de moitié. Pour nous faire donc une juste idée de l'indépendance à laquelle nous devons viser, comme étant celle d'un véritable philosophe, et tu sais ce que j'entends par là, qu'elle consiste à n'avoir pour maître que notre raison, sans doute notre raison sage, éclairée, dégagée de toute exaltation et de ces illusions ou de ces idées alambiquées contre lesquelles je ne cesse de t'exhorter à te tenir en garde. Mais revenons au remplissage de tes trois pages.

Je conçois très bien ton embarras, mon cher Henri, si tu penses, en écrivant, devoir t'abstenir de me parler de toi et de ton train-train. Que peux-tu me dire en effet hors de là qui puisse m'intéresser, puisque je suis censé ne point connaître Berlin ? Je te demanderai seulement pourquoi donc tu me parles si peu de ce qui te concerne. Ne comprends-tu pas que c'est vraiment ce qui nous intéresse le plus ? Je t'avais parlé de ton journal que tu m'avais dit que tu faisais. Je n'entendais pas sans doute que tu nous l'envoyasses en guise de lettre. Ce que je désirais, c'est que tu en tirasses les traits les plus saillants pour nous en faire part, en sorte que nous fussions un peu avec toi malgré l'éloignement, et que nous pussions en quelque sorte te suivre, sinon heure par heure et jour par jour, au moins en partie. De cette manière, tu trouverais ample matière à nous écrire et tu peux être bien sûr de l'intérêt que nous aurions à te lire. Tu dis que tu nous as parlé des connaissances que tu as. A la bonne heure, mais nous ne savons pas qui tu fréquentes le plus, quelle personne tu rencontres chez ceux chez qui tu vas, les espèces de sociétés, ce qu'on y fait, ce que tu y fais, si tu y vas souvent, si tu n'y as point vu quelques hommes remarquables. Ne cherches-tu pas à

profiter de ton séjour pour en voir ? Molière, Ancillon ² n'auraient-ils pas été un moyen ?

J'espère que ton silence sur tout cela n'annonce pas que tu t'occupes peut-être plus de plaisir que d'études. A propos de cela, je dois te dire que ton père se plaint de toutes les traites que tu lui envoies. Il en a encore reçu une dernièrement, et sur une précédente, tu avais dit que ce serait fait pour longtemps. Henri, mon ami, prends garde de ne pas te laisser entraîner, et ne mets pas les tiens à la gêne pour te donner des aises...

Quant à moi, rien de nouveau, sauf un hiver assez rigoureux qui m'a un peu éprouvé, et qui ne m'empêche pas d'aller, comme de coutume, environ à 9 heures au château, d'où je reviens à deux dîner en tête à tête avec Auguste, puis le coin de mon feu, le fidèle Kranz, qui vient s'y rôtir, étendu à mes pieds, le reste de la soirée, ainsi que tu l'as vu, toujours plus rarement chez de La Harpe, à cause du temps et de la distance ³. A peine sais-je ce qui se passe en ville, sauf que toutes les campagnes sont occupées par des Anglais, qui donnent souvent des fêtes où ils invitent le beau monde. Perdonnet a tous les jeudi une assemblée assez brillante, on y voit ces étrangers en partie et un mélange de toutes les sociétés de Bourg, la Cité et le Pont. On y danse, on y fait de la musique, on joue aux cartes, au billard, de temps en temps de petites pièces de comédie, une entre autres pour la jeunesse de 8 à 16 ans mignonement, dit-on, rendue, particulièrement par la jeune Perdonnet et sa sœur. D'ailleurs, point de plaisirs publics. A Morges, au contraire, il y en a eu, outre les concerts qui continuent toujours bien, des bals au Casino, l'un entre autres donné ces jours passés par un Anglais qui est en famille chez Kunkler. Il a été si animé qu'on a dansé jusqu'à six heures du matin, et si brillant qu'on doit y avoir bu plus de 100 bouteilles de vin de Champagne...

Dis-moi quand tes cours finissent et quand tu prévois que tu pourras te mettre en route. Cette idée me rit, mon cher Henri, et l'espérance de t'embrasser dans peu est une de mes plus douces jouissances.

¹ A ce sujet, le père du jeune homme lui écrivait de son côté le 1. 11. 1825 : « ... Depuis bien des jours, je suis exclusivement occupé à des suppliques, mémoires, etc., à adresser à Pétersbourg. Le prince Wolkonsky (ministre de la Maison impériale) a écrit à ma tante d'Odessa pour lui envoyer la décision du ministre de la justice et qui a été approuvée par l'Empereur. Je ne puis être légitime propriétaire de Rügen sans payer le (mot illisible) qu'autant que, 1) j'aurai prouvé que je suis le plus proche héritier de ma tante, 2) que j'aie obtenu de S. M. la faveur d'être naturalisé et gentilhomme russe. J'ai donc dû faire une supplique dans laquelle je

dis que j'ai prouvé ma qualité de plus proche héritier au tribunal aulique de Riga, qui m'a reconnu comme tel et j'envoie une copie de son décret du 21 octobre 1826. En second lieu, je demande à S. M. la faveur d'obtenir la capacité nécessaire de pouvoir posséder Rügen. L'Ukase de 1799 accorde à ma tante la faculté de disposer de sa terre en faveur de *ses héritiers* ; j'ai fait la preuve légale que je suis *son héritier* ; donc... Mais dans les cours, on n'opère pas ordinairement par syllogisme. M. de La Harpe a écrit en ma faveur au prince Wolkonsky et à l'Impératrice Mère. Cela donnera ce que cela pourra. Mais une mauvaise digestion peut tout gâter... »

² Famille de huguenots français réfugiés en Allemagne, issue de David Ancillon, pasteur à Hanau près de Francfort sur le Main, puis à Berlin en 1686. Son membre le plus important était sans doute alors Jean-Pierre Frédéric (1766-1837), pasteur, gouverneur du prince royal (futur Frédéric-Guillaume IV), ministre des affaires étrangères 1831-1837.

³ Frédéric-César de La Harpe possédait une résidence à Cour, acquise en 1816, mais habitait aussi, sans doute pendant l'hiver, une maison avec jardin rue Martherey. A. BOETHLINGK, *F. C. La Harpe*, II, p. 428.

Lausanne, le 3 avril 1829

... Ton père et ta mère vinrent ici mercredi, précisément le jour de la réception de ta lettre. C'était l'anniversaire de ta tante de La Harpe ¹. Je ne pus y aller dîner, étant tracassé depuis quelque temps par une douleur à la tête et sur la mâchoire qui m'est survenue à la suite d'autres petites misères, fruits de l'hiver, de l'arrivée du printemps et de l'âge. Ils étaient fort bien. Ton père avait été en fête la veille et une partie de la nuit. Grand dîner de Lausannois et de Lausannoises chez Syber, puis bal au Casino et souper pour terminer. Tu vois donc qu'à Morges on ne donne pas du pied aux plaisirs. Une partie de la compagnie y est cependant en deuil à cause de la mort de Madame Henriette Mandrot ². Cette mort avait même fait renvoyer le bal. La musique y va d'ailleurs toujours son train. Si elle ne vaut pas celle de M. Paganini et celle des bons orchestres de Berlin, Auguste n'en est pas moins enchanté, d'autant qu'il y fait sa partie. Sans l'être au même point que lui, n'en jouissant pas, je suis vraiment émerveillé que dans le petit Morges on ait pu former un orchestre complet, à commencer par plusieurs violons et à finir par contrebasse, bassons, clarinettes, flûtes, cors, etc. De mon temps, nous n'avions pas six musiciens et quels musiciens ! J'en étais un et après dix ans au moins d'apprentissage, je ne pouvais pas jouer une allemande tant soit peu agréablement. Aussi, je baisse pavillon devant les nouvelles générations, et quoiqu'elles ne se montrent peut-être pas en tout aussi bien qu'en musique, je ne puis

disconvenir qu'en général elles n'en sachent plus que celles de mon temps. A la vérité, elles ont eu aussi bien plus de ressources en tous genres, et la tourmente de la révolution les a réveillées tandis que nous étions engourdis par tous les vieux abus.

Courage, mon cher Henri, va avec le mouvement, fais seulement attention en ne restant pas en arrière et en avançant au contraire, de ne pas te laisser entraîner par le torrent, de manière à outrepasser le but et à donner dans les exagérations auxquelles se livrent peut-être la plupart des jeunes gens de l'époque à peu près sur tous les points. Au lieu de tout renverser, comme ils semblent le vouloir³, élague le mauvais et conserve le bon. L'expérience, mon ami, est encore le plus grand des maîtres et la jeunesse ne peut guère en avoir. Elle prend les théories pour guide, et sans doute on ne doit pas les mettre de côté. Mais n'oublie pas ceci, c'est que pour l'ordinaire les théories en fait de sciences politiques et morales pèchent toujours à l'application en quelques points, par la raison qu'elles envisagent les hommes, tels qu'ils doivent être et non tels qu'ils sont, point de vue si variable qu'il ne peut admettre aucune théorie absolue.

Ce que tu me dis de M. Ancillon a bien quelque rapport avec ce que j'en connais d'ailleurs. C'est certainement un homme d'esprit, qui a des connaissances. Je suis charmé que tu l'aies vu souvent, mais j'ai eu occasion de voir que ce n'était pas un homme à caractère. Or, c'est là la substance, le reste est superficie. Quand vous dites que la Suisse n'a point produit de grands hommes, je voudrais que vous expliquassiez d'abord ce que vous entendez par « grand homme », car, quand on raisonne, il faut commencer par définir les mots, afin de bien établir la question et de ne pas se disputer lorsqu'on est peut-être d'accord. Ainsi, voulez-vous parler de ces grands conquérants ou de ces grands génies qui ont fait une révolution dans l'état des peuples ou dans le domaine des sciences ? La Suisse n'a pas eu sans doute de tels hommes, mais combien d'états infiniment plus considérables et plus avantageusement placés n'en ont pas eu ! La Prusse même, Frédéric à part, en compte-t-elle ? Pour produire de tels hommes, il faut autre chose que des passions, il faut une certaine position, certaines circonstances, certaines ressources qui se rencontrent rarement et presque jamais au milieu de la circonscription étroite qui renferme un peuple. Mais veut-on parler d'hommes célèbres qui se sont rendus recommandables par leur beau caractère, qui ont été utiles par d'importants services, qui se sont fait connaître d'une manière distinguée dans les sciences ? La Suisse, loin d'en manquer, l'emporte peut-être à cet égard sur beaucoup

d'autres pays bien plus étendus. Sans parler du dévouement héroïque de ses braves, ne peut-elle pas citer entre autres les deux Gessner, Haller, Euler, les Bernouilli, Rousseau, etc. Viens donc, mon cher Henri, et puisque ta langue est si fort déliée, nous parlerons de tout cela, tu peux être sûr du plaisir que j'aurai à t'entendre. Voilà dix-huit mois que je ne l'ai fait, et quand je te quittai, je pensais : « Dieu sait si je l'entendrai encore ! » Il me l'accorde et je l'en remercie.

¹ Suzanne-Dorothée Boethlingk, que F. C. de La Harpe avait épousée en 1791 en Russie, sœur aînée de la mère du jeune Monod.

² Henriette-Françoise Mandrot, décédée le 6. 3. 1829 à Morges à l'âge de 68 ans ; fille de David Warnéry et de Louise Curchod, femme divorcée de François Mandrot (1761-), directeur des forêts du canton de Vaud. *Archives cantonales vaudoises*, Morges - « Décès » 1821-1842, p. 89. *Généalogies vaudoises*, III, p. 49.

³ Un des nombreux témoignages sur l'évolution des esprits qui allait conduire en automne 1830 au renversement des régimes politiques issus de la Restauration. C'était le moment où, dans le canton de Vaud, couraient les listes de pétition qu'allaient signer 4197 citoyens en faveur d'une réforme de la Constitution de 1814, soit, observa-t-on, 1/5 des électeurs, 1/9 de tous les chefs de famille et 1/15 de tous les adultes. E. H. GAULLIEUR, *Histoire du canton de Vaud 1803-1830*, p. 420.